



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

- **Election des délégués des syndicats intercommunaux et des organismes extérieurs**
- **Elections des membres des commissions communales**
- **Devenir du CCAS (Loi Notre)**
- **Programmation des travaux**
- **Questions diverses**

DELIBERATIONS :

- Election des délégués des différents syndicats intercommunaux et des organismes extérieurs (tableau affiché en Mairie)
- Constitution des Commissions Communales sur 5 thématiques
 - Agriculture
 - Travaux
 - Voirie
 - Tourisme
 - Social / EducationTableau consultable en Mairie
- Constitution de la Commission d'appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public
- Etablissement d'une liste de présentation parmi les contribuables de la Commune en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants seront désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques).
- Constitution de la commission communale de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal et d'un délégué de l'administration sur la liste des électeurs de la commune
- Renouvellement des membres élus de la commission SPR (Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP))
- Délibération en vue du remboursement (le cas échéant) des frais de missions des élus

Pour rappel, l'existence d'un CCAS n'est plus obligatoire dans les communes de – de 1500 habitants (loi Notre de 2015), La compétence étant transféré au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) créé par la Communauté de Communes de l'Oisans. Par conséquent, le Conseil Municipal confirme la dissolution du CCAS, tout en souhaitant conserver les animations déjà existantes (sapin de Noel, repas des anciens)

PROGRAMMATION DES TRAVAUX :

Un point est fait sur les travaux en cours et à venir, qui seront suivis et étudiés par la Commissions travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les différents syndicats et organismes extérieurs
- Tirage au sort de 3 électeurs de la commune en vue de la constitution par le TGI de Grenoble du jury d'assises 2021